POUVOIR ADJUDICATEUR

Agence Française de Développement (AFD)
5 rue Roland Barthes
75598 PARIS Cedex 12

OBJET DE LA CONSULTATION : SCP-2026-0261

Intitulé du marché :
Prestations de fourniture de service SaaS pour l'outil Portail documentaire et prestations de services d'intégration et de maintenance associées

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.) – Annexe 1 – Organisation et évolution du SI

Guide de lecture.....Erreur ! Signet non défini.
1. PRESENTATION DE L'Agence Française de Développement (AFD) **3**
1.1. Les missions de l'AFD 3
1.1.1. L'Aide publique au développement (APD) 3
1.1.2. Les Investissements de solidarité internationale (ISD) 3
1.2. Gouvernance 3
1.3. Enjeux financiers 4
1.4. Géographie de l'activité 4
1.5. Histoire de l'AFD 4
2. ORGANISATION DU DEPARTEMENT DES SYSTEMES INFORMATIQUE (DSI) DU SECRETARIAT GENERAL **5**
2.1. Les divisions en charges des projets, de la maintenance et des données 5
2.1.1. Les divisions orientées « métier » 6
2.1.2. La division OSD : 6
2.2. La division Appui Qualité et Transverse (AQT) 6
2.3. La division Intégration et Architecture des Applications (IAA) 7
2.3.1. Pôles Intégration applicative 7
2.3.2. Pôles Architecture 8
2.4. La division Infrastructures et Services d'Exploitation (ISE) 8
2.5. Division sécurité informatique, urbanisation et lutte contre l'obsolescence (SUO) 8
2.6. La division Support et Services aux Utilisateurs (SSU) 9
3. LES GRANDES ORIENTATIONS DU SI **11**
3.1. Le POSI4 11
3.2. Le POSI5 11

1. Présentation de l'Agence Française de Développement (AFD)

1.1. Les missions de l'AFD

Le groupe **Agence Française de Développement** (AFD) est un établissement public qui met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de partenariats internationaux, conformément aux orientations fixées.

La mission de l'AFD repose sur 2 axes essentiels :

1.1.1. L'Aide publique au développement (APD)

L'APD est le volet traditionnel de l'action de l'AFD. Elle regroupe l'ensemble des financements publics (dons, prêts à taux préférentiels, garanties) destinés à soutenir le développement des pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Objectifs principaux :

- Réduire la pauvreté et les inégalités, en ciblant les pays à faible revenu et les populations les plus fragiles ;
- Financer des projets sociaux (éducation, santé, accès à l'eau) et des infrastructures essentielles (transports, énergie) ;
- Soutenir la stabilité économique et la gouvernance des États partenaires.

1.1.2. Les Investissements de solidarité internationale (ISD)

Les ISD complètent l'APD en mobilisant des outils financiers plus diversifiés (prêts souverains, prêts non souverains, investissements en fonds propres, garanties, partage d'expertise technique, production de connaissances, formation) pour stimuler le secteur privé et les acteurs locaux. Objectifs principaux :

- Encourager la croissance inclusive en soutenant les entreprises locales, les startups et les projets innovants ;
- Accélérer la transition écologique via des investissements dans les énergies renouvelables, l'agriculture durable ou la ville verte ;
- Renforcer la résilience des économies face aux crises (climatiques, sanitaires, économiques).

L'AFD agit donc à la fois comme un bailleur de fonds public (APD) et comme un investisseur responsable (ISD), pour concilier solidarité, développement durable et impact économique.

1.2. Gouvernance

L'AFD est un établissement public sous tutelle des ministères de :

- L'Économie et des Finances ;
- L'Europe et des Affaires étrangères.

Son conseil d'administration associe représentants de l'État, parlementaires, collectivités territoriales et personnalités qualifiées. La direction générale pilote la stratégie, avec des agences régionales et des bureaux locaux pour la mise en œuvre.

L'AFD est désormais une société de financement. Ce statut lui a été accordé le 30 juin 2017 par la Banque centrale européenne.

Jusque-là, le statut de l'AFD en droit français était celui d'établissement de crédit. Ce changement n'affecte pas le statut d'EPIC (Établissement public industriel et commercial) de l'AFD en droit français, et sa mission comme ses objectifs restent inchangés.

1.3. Enjeux financiers

L'Aide Publique au Développement représente 15,05 milliards de dollars alloués par la France soit 0,48% de son Revenu National Brut (l'objectif fixé par l'ONU est de consacrer 0,7% de leur richesse nationale à l'APD).

Les principaux défis financiers de l'AFD sont :

- Attirer des capitaux privés pour compléter les financements publics ;
- Éviter le surendettement des pays bénéficiaires, en veillant à ce que les prêts restent soutenables ;
- Adapter les financements aux urgences climatiques et sociales, en respectant les accords internationaux (comme l'Accord de Paris).

1.4. Géographie de l'activité

L'AFD est présente sur cinq continents où elle finance et accompagne des projets de développement dans 115 pays. Elle dispose d'un réseau de 85 agences et 17 directions régionales dans le monde, y compris dans les Outre-mer et à Bruxelles. Ce qui lui permet d'être proche des acteurs locaux et de mieux répondre aux besoins des populations.

1.5. Histoire de l'AFD

Créée en 1941 par le général de Gaulle à Londres, la **Caisse centrale de la France libre** (CCFL) est à la fois un Trésor public, une banque centrale et une banque de développement des territoires ralliés.
Très vite, sa zone d'influence s'étend, en Outre-mer comme en Afrique, et son rôle monétaire s'amenuise pour s'orienter vers le financement de projets.
L'AFD est donc la plus ancienne des institutions de développement au monde.

Au fil des années, la **CCFL**, devenue **CCFOM**, **CCCE** et **CFD**, devient l'Agence Française de Développement (AFD) en 1998.
Elle fait évoluer ses missions, ses partenaires et ses terrains d'action afin de s'adapter aux nouveaux enjeux de développement internationaux.

Créé en 1994 par le gouvernement français à la suite du premier Sommet de la Terre, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) finance des projets innovants en faveur de l'environnement dans les pays en développement. Il soutient des initiatives à même de générer localement des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Il a déjà permis de soutenir 333 projets dans plus de 120 pays, dont les deux tiers en Afrique.

Sur la période 2000–2005, l'AFD élargit son champ d'action aux pays émergents au-delà de l'Afrique francophone, en intervenant dans de nouveaux secteurs (environnement, santé, éducation) et en renforçant ses partenariats avec les ONG et les collectivités locales.

A partir de 2009 le gouvernement confie à l'AFD la gestion du financement des initiatives des organisations de la société civile (OSC) françaises ou internationales.

En 2011, **Proparco**, sa filiale dédiée au secteur privé est créée pour stimuler l'investissement dans les pays émergents.

En 2015 l'AFD joue un rôle clé dans la préparation de l'Accord de Paris sur le climat, en alignant ses financements sur les objectifs de développement durable (ODD).

En 2017, l'alliance stratégique de l'AFD avec la **Caisse des dépôts et consignations** (CDC) dote la France d'un dispositif de financement du développement durable, puissant et cohérent, sur son territoire comme à l'international.

En 2018, une hausse sans précédent des moyens consacrés à la politique partenariale de développement et de solidarité internationale est décidée par le gouvernement. L'aide publique au développement doit atteindre 0,55 % du revenu national brut en 2022.

En 2022, l'AFD ouvre ses financements aux organisations de la société civile des pays en développement. Cette mesure vise à soutenir les dynamiques citoyennes locales et l'émergence de solutions adaptées à chaque contexte pour mieux atteindre les ODD.

2. ORGANISATION DU DEPARTEMENT DES SYSTEMES INFORMATIQUE (DSI) DU SECRETARIAT GENERAL

Le **Département des Systèmes Informatiques** est rattaché au **Secrétariat Général** (SGN) et est chargé de :

- La conduite des projets informatiques pour le compte des Directions Métiers et du DSI ;
- Le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble du système d'information du groupe AFD ;
- L'administration et la maintenance des applications informatiques, l'expertise des techniques informatiques, l'exploitation quotidienne des outils ;
- Le support et l'assistance aux utilisateurs ;
- La sécurité du système d'information.

Il comporte environ 430 collaborateurs à fin 2025, membres du personnel AFD ou prestataires. Le Département exerce ces activités au bénéfice de l'ensemble des structures de l'AFD et de sa filiale PROPARCO et a pour objectif permanent la maîtrise et la cohérence du système d'information.
L'organisation de l'AFD est détaillée dans des organigrammes qui seront mis à disposition du titulaire entrant.

Le Département DSI comprend 9 divisions :

2.1. Les divisions en charges des projets, de la maintenance et des données

Ces divisions sont au nombre de 4 :

- Division Applications Finances et Risques (ARF) ;
- Division Applications Opération (APO) ;

- Division Applications Transverses (ATR) ;
- Division Offres et Services Data (OSD).

2.1.1. Les divisions orientées « métier »

Les 3 premières ont pour mission de piloter, en lien avec les directions « Métiers », les évolutions majeures du système d'information pour le domaine métier concerné par leur périmètre.

Elles sont pour cela en contact avec les équipes de maitrise d'ouvrage et « sachant » métiers au sein des directions exécutives, ainsi que les équipes en charge de l'exploitation informatique des SI.
Elles prennent en charge tout le cycle de vie des applications, depuis l'identification du besoin par les métiers jusqu'à l'arrêt complet de l'utilisation des applications.

Elles s'appuient sur des pôles organisés « en miroir » des Directions Métiers, afin de simplifier la prise en charge et le suivi des demandes des dites Directions.

Chaque pôle fait intervenir :

- Les chefs de projets SI chargés de la conception des nouvelles applications métiers ;
- Les responsables d'applications (RA) chargés du maintien en condition opérationnelle et de la maintenance du parc applicatif de l'AFD.

2.1.2. La division OSD :

Elle a pour mission de :

- Bâtir les fondements de la gouvernance des données au sein du groupe AFD et faciliter leur exploitation ;
- Elaborer une stratégie de Data Gouvernance pour l'AFD ;
- Accompagner la DSI, les métiers et les projets dans l'approche Data ;
- Piloter la maintenance des applications délivrant un service orienté Data (SIRP, Entrepôt de données, …), gérant les flux de données (ETL, …), mise en place de référentiel (Tiers, Nomenclatures, …) ;
- Mettre en œuvre les projets de création / refonte d'applications offrant un service orienté « data ».

Les responsables des différents pôles et leurs équipes (Chefs de Projet et Responsables d'Applications) seront les principaux interlocuteurs des équipes du titulaire. Certaines activités pourront aussi faire appel à des échanges avec les équipes des divisions :

- « IAA » (activités liées à l'architecture mais aussi aux travaux d'intégration applicatives) ;
- « ISE » pour les phases de mise en production ou mise en service en particulier.

2.2. La division Appui Qualité et Transverse (AQT)

Cette division a pour mission d'accompagner les autres divisions du département dans toutes les missions qu'elles sont amenées à réaliser, pour améliorer le développement, la performance et l'efficacité du département DSI dans son ensemble.

Les collaborateurs de cette division auront pour mission de travailler sur des chantiers transverses essentiels pour le département, d'apporter des solutions aux autres divisions, et d'assurer le bon fonctionnement des processus importants de la DSI.
Cette division réunit les fonctions suivantes :

- Méthode, qualité et optimisation de processus ;
- Pilotage global des outils et données de la DSI ;
- Gestion de la relation client interne ;
- Gestion de la relation DR/agences ;
- Communication de la DSI ;
- Pilotage du portefeuille de projets (PMO) ;
- Gestion des contrats, des assets informatiques et appui budgétaire ;
- Urbanisation (Appli & Data).

2.3. La division Intégration et Architecture des Applications (IAA)

Cette division a pour mission d'apporter un appui technique important à tous les projets et toutes les évolutions d'applications qui le nécessitent en se positionnant fortement sur l'expertise des technologies applicatives, et en rassemblant de multiples compétences.

Ces équipes n'ont pas d'accès direct aux environnements de production. Leurs missions commencent à leur affectation aux projets et va jusqu'à la livraison des packages et des documentations nécessaires au bon passage en production.
Ils apportent un soin particulier à s'assurer que tous les éléments (documentations, contrats d'interfaces, packages) permettent la mise en production et la bascule en MCO (maintien en condition opérationnelle), dans les meilleures conditions.
L'organisation de la division est la suivante :

2.3.1. Pôles Intégration applicative

Les Pôle intégration applicative au nombre de 2 couvrent l'intégration applicative (à savoir un rôle de « sas » avant mise en production). Ils sont en charge de l'automatisation et du packaging des composants applicatifs à usage de la division ISE.
Ce pôle est responsable de la qualité des livraisons projets et évolutions en vue de la mise en service.

L'un des 2 pôles (INC) gère plus spécifiquement l'automatisation des déploiements en mode CI/CD et de la Plateforme de Service Numérique (PSN).
L'autre pôles (SIA) gère les intégrations standard.

Les activités de cette équipe sont principalement les suivantes :

- Gérer et automatiser l'installation des composants logiciels identifiés par les architectes/intégrateurs) en environnement d'intégration et de recette ;
- Gérer le cycle de vie et proposer des stratégies d'évolution pour ces composants logiciels ;
- Concevoir et développer (ou de faire développer) l'ensemble des scripts et programmes permettant une automatisation des traitements de nuits et une automatisation des installations en vue de la mise en production par les équipes de la division ISE ;

- Prendre en charge la production des interfaces : compréhension du besoin utilisateurs, formalisation du document contrat d'interface, conception et automatisation des interfaces, tests du bon fonctionnement, support des acteurs projets ;
- S'assurer que toutes les conditions sont réunies pour permettre ensuite un passage réussi en maintien des conditions opérationnelles (MCO) et que tous les rôles ont bien été définis ;
- Apporter un support en expertise, une fois l'application mise en place pour aider le responsable applicatif et l'équipe de production.

2.3.2. Pôles Architecture

3 pôles se répartissant les différents périmètres métiers couvert par l'AFD et PROPARCO :

- Pôle architecture FINANCE ET RISQUE ;
- Pôle architecture Opérations Stratégie Support et filiales ;
- Pôle architecture Opérations.

Les activités de cette équipe sont principalement les suivantes :

- Apporter un appui technique tout au long du projet ;
- Contribuer aux choix des différents composants SI (progiciels, base de données, développements spécifiques, etc.) puis en assurer l'assemblage et la mise en œuvre dans le respect du plan d'urbanisme des systèmes d'information de l'entreprise ;
- Définir et demander les besoins d'infrastructures pour les environnements ;
- Mettre en place les environnements techniques de développement et de tests pour les besoins du projet ou de l'évolution ;
- Assurer la responsabilité de la cohérence des flux inter-applications ;
- Prendre en charge la recette technique (test de robustesse, test de charge) ;
- Assurer la coordination technique des différents acteurs ;
- Réaliser les documents techniques permettant ensuite la bonne intégration des composants applicatifs.

2.4. La division Infrastructures et Services d'Exploitation (ISE)

Cette division a pour mission de maintenir en conditions opérationnelles le système d'information de l'AFD et de gérer les infrastructures du SI. Elle est responsable du bon fonctionnement et de l'optimisation de l'exploitation informatique.

2.5. Division sécurité informatique, urbanisation et lutte contre l'obsolescence (SUO)

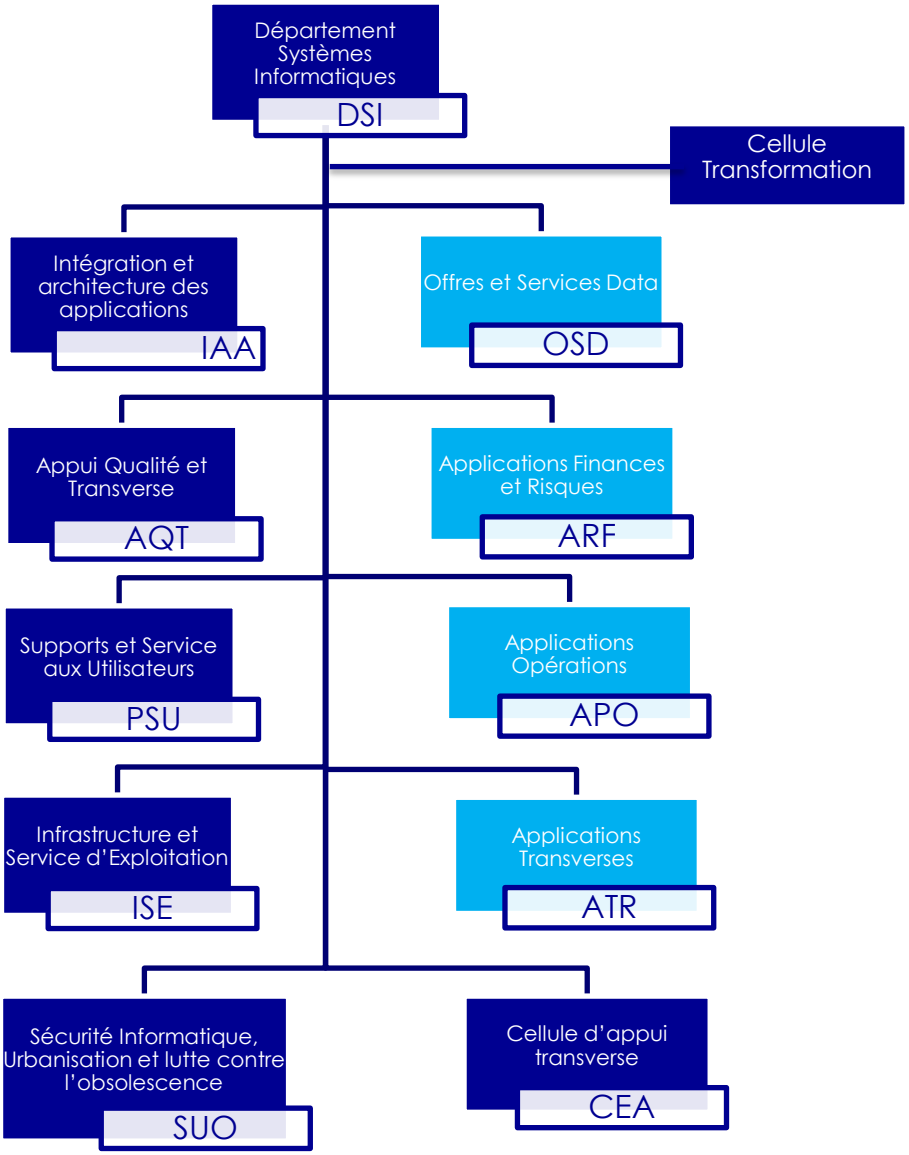
La division SUO est une division en charge de la sécurité, de l'urbanisation et de la gestion de l'obsolescence du système d'information.
Elle accompagne les autres divisions au travers des projets et évolutions. Son rôle est également de définir des cadres et des standards sur ces thématiques et de s'assurer de leurs bonnes applications.

2.6. La division Support et Services aux Utilisateurs (SSU)

Cette division est en charge de toutes les activités d'assistance en relation directe avec les collaborateurs. Elle exerce une mission majeure qui a un impact direct sur le ressenti des collaborateurs de l'AFD concernant la DSI et sur la qualité des informations qui peuvent leur être transmises. Elle est également en première ligne sur certains évènements importants de la vie de notre groupe, comme le support à l'organisation d'évènements (le conseil d'administration par exemple).

Cette division assure 4 missions principales :

- La gestion de la prestation du helpdesk ;
- La gestion de la prestation de proximité ;
- La gestion du parc et stocks d'outils matériels pour les collaborateurs (PC, smartphones, téléphones) ;
- Le support autour de la gestion des salles (évènementiels) et des systèmes de visioconférence.



Organisation du Département Systèmes Informatiques au sein de la Direction Exécutive du Secrétariat Général

3. LES GRANDES ORIENTATIONS DU SI

3.1. Le POSI4

Cette version du Plan d'Orientation Stratégique du système d'information a été publiée en juillet 2021 et il définissait la stratégie en systèmes d'information pour l'ensemble du groupe AFD pour les 4 années (2021-2025). Il s'est décliné sous la forme de 100 objectifs à réaliser. L'objectif était de couvrir 90%, il a été tenu à plus de 92%.

Il recouvrait des objectifs comme par exemple :

- La pérennisation des initiatives web en proposant des solutions d'hébergement ou de sauvegarde par exemple et l'intégration d'outils des « métiers » dans le schéma d'architecture cible ;
- La mise en place de la plateforme numérique permettant d'intégrer les Tiers dans le SI de l'AFD et d'ouvrir les systèmes à l'extérieur ;
- Le développement d'offre d'e-formation, pour faciliter le renouvellement des ressources DSI, accompagner les collaborateurs des agences et Directions Régionales et appuyer le développement des nouveaux outils informatiques ;
- La gestion de l'obsolescence à tous les niveaux (matériels, systèmes et logiciels) sur la base de bilans semestriels afin de maitriser parfaitement ce paramètre ;
- L'urbanisation en se basant sur des standards à décrire de façon à renforcer la cohérence du SI, à gagner en efficacité et en productivité et à réduire les coûts ;
- Le Cloud en adoptant une stratégie positive sur ce thème en s'appuyant sur les annonces gouvernementales concernant le « cloud de confiance » ;
- Les programmes et les trajectoires avec des trajectoires métiers pluriannuelles apportant ainsi une vision à moyen terme.

3.2. Le POSI5

Un nouveau plan d'orientation valant pour la période 2026 – 2030 est en cours de définition.